

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

---

14 MARS 2019

---

PROJET DE DÉCRET

PORTANT DIVERSES MESURES EN MATIÈRE D'IMMERSION LINGUISTIQUE, DES  
JURYS DÉLIVRANT LE CERTIFICAT DE CONNAISSANCE APPROFONDIE DE LA  
LANGUE D'IMMERSION, DÉLIVRANT LE CERTIFICAT DE CONNAISSANCE DE LA  
LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET DES COMMISSIONS LINGUISTIQUES(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

---

(1) Voir Doc. n°780 (2018-2019) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par Mme Bourgeois, Mme Vandorpe, Mme Jamouille et Mme Zrihen	3
---	--	---

**1 Amendement n°1 déposé par Mme Bourgeois, Mme Vandorpe, Mme Jamoulle et Mme Zrihen**

**Art. 44**

L'article 44 est remplacé par :

« Art. 44. Dans le même décret, l'article 35 est remplacé comme suit :

« Art. 35. - Le Gouvernement désigne les présidents et leurs suppléants, les suppléants du secré-

taire ainsi que les membres des commissions pour une période de quatre ans, renouvelable.

Le Gouvernement désigne le secrétaire pour une période de deux ans, renouvelable par période de deux ans. ».

*Justification*

L'objet de l'amendement vise à corriger un double mot dans le premier alinéa du nouvel article 35 et à rétablir un alinéa disparu dans ce même article lors d'une erreur de manipulation de mise en page.